ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 106600

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les propositions exprimées par la fondation Abbé Pierre dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement. La fondation Abbé Pierre souhaite que toutes les dispositions soient prises pour mieux prévenir les expulsions locatives qui dont les conséquences sont dramatiques pour les personnes et les familles déjà fortement marquées par les difficultés liées à l'emploi et à la précarité. Soulignant que l'enquête sociale, qui permet au juge de mieux apprécier la situation du ménage et de mettre en place un plan d'apurement adapté à la dette, ne peut rester facultative, la fondation Abbé Pierre suggère de rendre légalement obligatoire et contradictoire l'enquête sociale réalisée par les services sociaux et transmise au juge. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106600
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10506